

Monsieur le Ministre
Monsieur le Sénateur Maire
Madame et Messieurs les Députés
Messieurs les Présidents
Mesdames, Messieurs

En ouverture de cette séance quasi historique pour EM, j'ai la responsabilité et le plaisir de vous présenter l'opération et son état d'avancement actuel en 10 minutes.
Je vais donc essayer de relever ce défi.

1 - LES OBJECTIFS d'EM

Je voudrais tout d'abord rappeler qu'EM est une opération complexe, dans son partenariat, dans ses objectifs et partant sa mise en oeuvre.

Dans son partenariat puisqu'elle associe l'Etat et 4 collectivités territoriales ;

Dans ses objectifs puisqu'elle est à la fois :

- ambition géopolitique et opération d'aménagement du territoire,
- opération de métropolisation de MARSEILLE au service de la Région et de l'aire métropolitaine,
- opération de rééquilibrage Nord-Sud et d'aménagement urbain pour MARSEILLE.

Elle vise en fait à faire de MARSEILLE la métropole sud européenne de valorisation des échanges.

Un bref rappel des objectifs quantitatifs d'EM à échéance 10/15 ans :

- Une croissance de 10 à 12 000 habitants
- Une création de 20.000 emplois à travers la réalisation de plus d'un million de m² de planchers neufs partagés entre l'immobilier d'entreprise, le logement et les commerces, et la réhabilitation de 6000 logements.

Ces objectifs s'appliquent à un périmètre de 310 ha dont 110 sur le domaine public maritime.

30.000 habitants, 20 000 emplois , un taux de chômage de 30 % : on n'est clairement pas dans "vivre et travailler au quartier" ! C'est donc un quartier péri central de MARSEILLE que je dirais typique des difficultés de cette ville qui a sa banlieue en son centre.

2 - LES STRATÉGIES ENGAGEES

L'ampleur et l'ambition des objectifs d'EM dépassent ceux d'une opération classique d'aménagement urbain. Cela nous a amené à distinguer - et ce n'est pas que de la sémantique - le "projet EM" de "l'opération d'aménagement" proprement dite.

Je vous présenterai rapidement tour à tour ces 2 aspects en faisant le point sur leur état d'avancement, pour terminer par les moyens financiers dont la confirmation pour les 6 ans à venir est l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

2 axes essentiels pour concourir au projet d'EM : tout d'abord l'économie et la création d'emplois mais aussi la fixation de grands équipements structurants.

En matière économique, 3 cibles principales ont été retenues :

- le secteur des industries de l'information : télécommunications, informatique, industries des contenus culturels du multimédia,
- les fonctions tertiaires d'entreprises dans la logique de bases Sud-France, méditerranéennes ou sud-européennes,
- le secteur des services au commerce international, au transport et aux activités maritimes,
- en accompagnement, le secteur du tourisme et des loisirs urbains.

2 idées forces structurent cette stratégie :

- contribuer à une réelle diversification des activités de MARSEILLE à travers le secteur économique particulièrement porteur des industries de l'information tout particulièrement,
- mais avec un fil conducteur qui est le concept de l'échange : du port avec ses containers aux gigabits dans les réseaux informatiques, il s'agit toujours d'échange.

Une stratégie de rayonnement scientifique, culturel et de formation par la concrétisation des décisions de principe du CIADT du 15 décembre 98 qui a décidé la création, sur le périmètre d'EM :

- d'un grand équipement culturel à vocation méditerranéenne,
- d'un équipement scientifique et technologique,
- d'un équipement universitaire de niveau national,
- d'un centre de formation en télécommunication et systèmes d'information
- d'un centre de formation à la coopération et au développement

De tels équipements sont en effet indispensables à la métropolisation de MARSEILLE et à sa région, ainsi qu'à l'ambition de rayonnement sur le bassin méditerranéen.

Où en sommes-nous ?

- Au plan économique :

2500 emplois bruts (1300 nets) ont été créés entre 1996 et mi 1999, notamment dans le secteur des industries de l'information et du tertiaire supérieur.

Nous sommes donc sur la trajectoire des objectifs quantitatifs que j'évoquais tout à l'heure et les premières tendances pour l'année 2000 sont très encourageantes.

Ainsi le seul immeuble des Docks, où nous sommes, est passé de 1.000 emplois en 1995 à 2.700 à la fin 1999.

Sa commercialisation est passée de 5.700 m² durant l'année 1996 à 20.000 m² sur l'année 1999.

179 projets d'implantation sont actuellement suivis.

Les croquis qui sont affichés à l'écran montrent à la fois la montée en régime des prospects, l'origine géographique équilibrée et la dominante thématique des emplois créés.

Avec un rythme double de celui de MARSEILLE, elle-même redevenue créatrice d'emplois, il y a bien dorénavant un "effet EM" : la pompe est donc amorcée et l'objectif doit devenir qualitatif avec la recherche de quelques implantations motrices d'emplois réellement directionnels.

- En ce qui concerne les grands équipements structurants :

Le projet de refondation et de délocalisation du musée national des ATP transformé en musée des civilisations de l'EUROPE et de la MEDITERRANEE, dont l'implantation est prévue sur le fort SAINT-JEAN et le môle J4, couvre du mieux que l'on pouvait espérer le volet culturel des décisions du CIADT.

D'autres décisions clés ont été prises ou sont en train d'être prises :

- Le rapport de l'expert Claude GUEGUEN nommé par le gouvernement conclut à l'opportunité d'une école de l'INTERNET
- Le projet d'université de niveau national structuré autour de 2 pôles majeurs, le management international et l'océanologie, progresse en coopération avec les 3 universités et la CCIMP
- Enfin le projet de création d'un centre de formation au co-développement - j'insiste sur le terme - est en cours de débroussaillage avancé avec, comme stipulé par le CIADT, l'ex-ORSTOM devenu IRD.

Le bouclage au niveau du CPER se fait dans de très bonnes conditions de cohérence, même si l'équation financière reste bien sûr à résoudre.

3 - LES ACTIONS SUR LE TERRAIN

Après la présentation des éléments constitutifs du projet EM, ceux de l'opération d'aménagement proprement dite. Je passerai rapidement car ils seront l'objet de la visite cet après-midi.

Je rappellerai néanmoins, comme le plan qui s'affiche le montre, que les actions d'aménageur et d'ensemblier urbain de l'Etablissement public sont structurées autour de :

- 4 secteurs de transformation :
 - Nos deux ZAC : JOLIETTE et ST-CHARLES, de 22 et 16 ha respectivement
 - L'opération de la BELLE-DE-MAI
 - Et enfin ce que nous avons appelé la CITE DE LA MEDITERRANEE qui couvre les 100 ha du domaine commun au port et à nous-mêmes et dédiés à un aménagement urbano-portuaire particulièrement original.
- Une action sur les quartiers existants par rénovation du tissu urbain non couvert par ces opérations de transformation.
- Les éléments fédérateurs de cette action multi-forme sont un schéma de référence qui, à travers le réseau des équipements et des espaces publics majeurs, détermine l'épine dorsale de cet aménagement, et un schéma de transports qui prévoit des objectifs particulièrement ambitieux de transformation des grandes voiries autoroutières qui traversent le périmètre, en même temps que des articulations multi-modales autour des pôles de ST-CHARLES et d'ARENC.
- 1 mot supplémentaire sur l'action en faveur des quartiers existants : elle vise, dans un quartier fortement paupérisé, à relever un défi de mixité entre habitants et actifs et, pour les habitants, de véritable mixité sociale.
A ce titre, elle mobilisera :
 - à la fois une action forte en faveur de l'habitat, aussi bien en réhabilitant l'existant qu'en créant 4000 logements neufs, et en nous coordonnant avec les opérations extérieures, en particulier celles menées par le GPU dans tout le secteur Nord de MARSEILLE.

- la batterie complète des moyens de ce que l'on appelle la POLITIQUE DE LA VILLE, tant en ce qui concerne l'espace urbain, les équipements scolaires et l'éducation, l'accès à l'emploi et la participation des habitants du périmètre.

Dans ces domaines, EM intervient comme un initiateur et un assembleur des actions des partenaires de droit commun. C'est ce que montre le schéma qui s'affiche à l'écran.

4 - LES PREMIERES REALISATIONS

Où en sommes-nous sur le terrain ?

Nous travaillons à partir de ce plan programme que vous voyez se projeter.

Je ne rentrerai pas dans son détail sauf à dire que nous faisons tous nos efforts pour respecter ce tableau de marche et que premiers effets sont aujourd'hui visibles.

Quelques images pour en témoigner :

- Celle du premier immeuble de bureaux qui viendra s'implanter sur le chantier de démolition des immeubles situés derrière les Docks
- Les premières simulations de mise en volume des projets d'aménagement du secteur ST-CHARLES - PORTE D'AIX.
- Le projet d'aménagement d'ensemble du site de la BELLE-DE-MAI, sachant que l'îlot 1 est actuellement en cours d'achèvement et que le permis de construire de l'hôtel d'entreprises de l'îlot 2 sera déposé dans les jours qui viennent.
- Sur l'espace emblématique de l'esplanade du J4, des images du projet d'aménagement de préfiguration qui sera achevé à l'automne de cette année et qui, en attendant les grands équipements publics et privés de la CITE DE LA MEDITERRANEE, le rendra à la fréquentation des Marseillais.

- Toutes les grandes opérations d'aménagement ayant, surtout au début, besoin d'un lieu emblématique de communication, voici le projet de MEDIBOX - clin d'œil à l'INFOBOX de BERLIN - qui sera réalisé à la fin du premier semestre de cette année sur la Place de la JOLIETTE
- Enfin pour donner de la visibilité à tous ces chantiers, la signature d'EM par une signalétique spécifique mais coordonnée à celle de la Ville de MARSEILLE.

5 - LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Dernier volet - et qui nous amène à la signature de la convention financière - les moyens de la mise en oeuvre.

Les objectifs recherchés par les partenaires publics étaient de mettre en place les moyens financiers d'assurer la promotion de la zone et sa remise en état. Pour cette raison, la dotation initiale de 1,7 Milliard de F a été portée à près de 2,5 Milliards pour la période 95-2006.

A cette échéance, l'effet métropole ne sera certes pas encore assuré et des modalités originales de poursuite du financement et de la mise en oeuvre devront être imaginées.

Il n'en reste pas moins que ces moyens permettent le décollage de l'opération.

La convention qui va être signée comporte 3 parties :

- Elle acte le premier programme d'action arrêté à fin 99 pour 868 millions, soit plus de la moitié de la dotation initiale.
- Elle apporte au solde non consommé de cette dotation, soit 832 millions, un complément de 507 millions partagés entre l'Etat et les collectivités territoriales.

- Elle acte également un complément de 215 millions de francs apporté par les seules collectivités territoriales afin de compléter le financement d'opérations particulièrement importantes, tel l'aménagement lié à l'enterrement de l'autoroute littoral, des actions complémentaires dans le quartier existant, le traitement de l'espace public autour de la cathédrale de la MAJOR, ou la réhabilitation de la Rue de la REPUBLIQUE.

Le total s'élève donc à 2422 millions de F auxquels s'ajoutent 130 MF de subventions européennes déjà accordées.

Où en sommes-nous ?

99 a été l'année du démarrage opérationnel.

En 2000, l'Etablissement public tournera à pleine charge avec des engagements nouveaux et des paiements de l'ordre de 400 millions de F.

La moitié de la dotation sera engagée et un tiers sera dépensé.

Pour finir, une illustration approchée de l'effet de levier de cet important effort public sur la mobilisation croissante des seuls investissements immobiliers privés pour la période 95-2006 : plus de 5 milliards de francs d'investissement sont attendus et le compte consolidé d'EM approchera les 10 milliards de francs sur la période.

*

* *